

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FELT Marcel ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; LOYAT Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ; GIRARDIER Dominique ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ;

C.C.V.M : MARCHAL François ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BESANCON Jean-Noël ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; FALCINELLA Béatrice ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric ; LORIGUET Alain ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien ; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves ; WANLIN Sylvie ;

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : RACLOT Franck ;

C.C.P.O : PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ; HERANNEY François ; PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : VAN HELLE Gérard

Procuration de vote :

Mandants : BRULET Daniel ; FALCINELLA Béatrice ; LINDECKER Cédric ; LORIGUET Alain ; MAILLOT Elsa ; MARGUET Vincent

Mandataires : BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; JAVAUX Thomas ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine

1D. CONTRIBUTIONS 2017

Rapporteur : Madame Catherine THIEBAUT, Présidente

Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2017 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

Le 18 octobre 2016, l'assemblée délibérante du SYBERT a débattu des Orientations Budgétaires 2017 et, dans ce contexte, a posé les lignes directrices du développement de ses différentes activités et concomitamment a pris connaissance des moyens financiers, techniques et humains que chaque poursuite d'action ou nouvelle action nécessitait.

Pour mémoire, les contributions, par habitant, sont calculées d'après les derniers chiffres INSEE connus ; par application du nouveau schéma départemental de l'intercommunalité, prévu par la loi Notré, le périmètre du SYBERT est modifié et réduit en 2017 ; une hypothèse de 223 984 habitants est pour l'instant retenue.

1. PARTIE APPELEE PAR HABITANT

- 2,84 € HT par habitant pour la partie "administration générale", dont 0,30 € HT au titre du développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 1,12 € HT par habitant pour la partie "prévention",
- 1,55 € HT par habitant pour la partie "compostage",
- 22,51 € HT par habitant pour la partie "déchetterie".

Il est rappelé que le montant des contributions par habitant des activités Prévention, Compostage et Administration Générale s'inscrit dans le contexte d'une réduction de la population du SYBERT d'environ 3,5 % mais d'un montant de budget identique.

Au titre de l'activité Déchetterie, les tonnages traités en moins compensent la réduction des contributions des membres (tarif identique à 2016 mais population moindre).

2. PARTIE APPELEE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

Les prix unitaires appelés sont les suivants :

FLUX	CONTRIBUTION
Tri des emballages papiers en mélange	156,30 € HT/t
Tri des emballages seuls	307,30 € HT/t
Frais de caractérisation (norme AFNOR)	100,00 € HT <i>par caractérisation</i>
Transport des refus de tri	8,00 € HT/t
Transfert du verre	5,00 € HT/t

La partie appelée pour l'incinération comprend deux tarifs :

- 122,50€ HT/t sans TGAP,
- 4,13 €HT/t de TGAP.

*Le montant de la TGAP pour 2017 est estimé à 4,13 € HT/t ; ce montant étant fixé par la loi de finances de 2017, il sera susceptible d'évoluer : **le taux en vigueur sera appliqué.***

Pour l'élaboration du tarif, les hypothèses suivantes ont été prises (hors TGAP) :

- 43 600 tonnes de déchets traités,
- Arrêt de 2 mois de la ligne de 1976 pour l'épreuve quadriennale (4^{ème} décennale)
- Dévoisement de déchets propres SYBERT
- Baisse des recettes : vapeur 50 000 Mwh vendus en prévisionnel (peu de tonnage, baisse des déchets à fort PCI) et un prix au MWh de 22,50 € HT (en baisse depuis 2014)
- Baisse de l'assiette de répartition des frais fixes et restriction drastique des DIB (- 4 000 tonnes)
- Augmentation pour le traitement des mâchefers (part non valorisable en hausse : 35 % à la charge du SYBERT en 2016 contre 20 % en 2015)
- Augmentation de l'amortissement suite aux nouveaux travaux
- Respect des nouvelles contraintes DREAL sur la gestion des stocks.

La contribution proposée pour 2017 est de 122,50 € HT/ tonne soit 19,5 % d'augmentation par rapport à 2016.

A ce tarif viendra s'ajouter la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) applicable à toute tonne entrante. Son montant sera fixé par la promulgation de la Loi de Finance votée en décembre 2016 ; il n'est donc pas connu à ce jour. Il est de 4,13 € HT par tonne en 2016.

En 2017, il est proposé de poursuivre la constitution de la provision pour la déconstruction des lignes d'incinération construites dans les années 70, sur la base d'une contribution de 2,30 € HT par habitant.

Par délibération du 9 décembre 2014, le Comité Syndical du SYBERT a décidé le principe d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges afin d'étaler et d'anticiper une charge exceptionnelle à venir et au risque de réalisation élevé, à savoir l'arrêt à une échéance encore inconnue de la ligne 3 de 1976 de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et surtout le coût de déconstruction à terme des lignes 1,2 et 3.

Par délibération du 8 décembre 2015, anticipant les conclusions de l'étude sur le devenir de l'unité de valorisation énergétique et les choix que l'assemblée délibérante arrêtera en la matière fin 2016, la montant de la contribution par habitant, au titre de cette provision a été augmentée en 2016 de 0,65 €, la portant ainsi à 1,65 € HT par habitant.

Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2016

SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)

Il est proposé de confirmer le programme de constitution de la provision semi-budgétaire pour risque et charges, actualisé comme suit :

- 2015 : 228 533 € HT (1 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2016 : 378 543 € HT (1,65 € HT par habitant) > appelée en décembre 2016.

Attention : réduction de la population suite à la refonte du périmètre du SYBERT (hypothèse de 223 984 habitants) :

- 2017 : 515 163,20 € HT (2,30 € HT par habitant),
- 2018 : 660 752,80 € HT (2,95 € HT par habitant),
- 2019 : 806 342,40 € HT (3,60 € HT par habitant),
- 2020 : 951 932,00 € HT (4,25 € HT par habitant).

Soit un total de 3 541 266,40 € à terme (contre 3 613 643,25 € HT selon délibération de décembre 2015).

Le programme de constitution de la provision pour déconstruction sera modifié en fonction du scénario retenu pour le devenir de l'UVE.

Il est proposé d'arrêter le montant de la contribution par 2,30 € HT par habitant en 2017.

3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS APPELÉES AUX ADHÉRENTS

Contributions (€ HT)	Rappel 2014	Rappel 2015	Budget 2016	Budget 2017	MODE DE CALCUL
Administration générale	2,45	2,45	2,74	2,84	par habitant
Prévention	0,73	0,73	1,09	1,12	par habitant
Déchetteries	22,51	22,51	22,51	22,51	par habitant
Valorisation matière organique	1,50	1,50	1,50	1,55	par habitant
Provision pour déconstruction	-	1,00	1,65	2,30	par habitant
Contribution tri en mélange	145,00	146,45	154	156,30	par tonne
Contribution tri emb. seul	296,00	297,45	305	307,30	par tonne
Contribution incinération (hors TGAP)	97,00	98,50	102,50	122,50	par tonne

La TGAP appliquée à l'incinération sera le taux légal en vigueur.

Les appels à contribution à la tonne sont effectués mensuellement et les appels à contributions à l'habitant sont effectués trimestriellement, en début de période.

Ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote d'une nouvelle délibération adoptant de nouvelles contributions.

Le Comité s'est prononcé favorablement sur :

- les différentes contributions 2017 proposées et préciser que ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote de nouvelles contributions ;
- le montant de la contribution par habitant au titre de la provision pour démantèlement de l'usine d'incinération à 2,30 € HT ;

- le programme de constitution de cette provision, à l'horizon 2020, présenté ci-dessus, dans l'attente des choix définitifs de l'assemblée délibérante sur le devenir de l'usine ;
- la confirmation que ces contributions participent à la mise en œuvre des actions débattues lors des Orientations Budgétaires 2017.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 DEC. 2016



Contrôle de légalité